



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

COFACE

Question écrite n° 57148

Texte de la question

M Louis Pierna attire l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur le problème des ventes d'armes et du système d'assurance-credit de la Coface. Il lui demande en particulier comment le Gouvernement entend assurer : 1o la présentation de renseignements beaucoup plus complet et précis sur les garanties distribuées par la Coface pour le compte du Trésor, la politique des « grands contrats » et les financements publics ou semi-publics français déterminés par ces opérations ; 2o que les garanties Coface ne puissent plus être accordées pour des exportations de matériels militaires ; 3o que les statistiques que la douane établit, pays par pays, pour les exportations d'armes, cessent d'être tenues secrètes et soient publiées, comme celles des exportations civiles ; 4o que soient également publiés les chiffres figurant dans le rapport que le ministre de la défense a accepté de présenter, chaque année, aux commissions de la défense du Parlement sur les exportations d'armes.

Texte de la réponse

Reponse. - 1o A la différence de certains de ses partenaires - et en particulier des Etats-Unis -, la France refuse de financer les ventes de matériel militaire par le biais de crédits concessionnels ou de dons, car elle considère que l'aide au développement ne doit pas être utilisée à cette fin. Elle s'attache en revanche à respecter les règles de l'arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation, bien que le secteur militaire ne soit pas formellement couvert par cet accord. Sur le plan économique, rien ne justifierait d'exclure des garanties de la Coface les exportations d'armement qui sont soumises aux mêmes aléas que n'importe quelle autre exportation, aléas contre lesquels les industriels doivent impérativement se couvrir. Il convient d'ajouter que les prises en garantie concernent dans leur grande majorité des pays réputés solvables : alors qu'en 1988 les prises en garantie de matériel militaire sur les pays relevant des catégories de primes 1 et 2 (pays solvables) représentaient 53 p 100 du total, ce pourcentage s'élevait à 93 p 100 en 1990 (les exportations garanties étant composées à hauteur d'un tiers de ventes au comptant) ; 2o il est naturellement indispensable d'assurer la transparence des procédures d'assurance-credit, tout en respectant la confidentialité des relations qui unissent la Coface et ses assurés. Chaque année, dans le cadre de la préparation de la loi de finances, la direction des relations économiques extérieures et la direction du Trésor fournissent aux parlementaires une information aussi complète que possible. Elles répondent en tant que de besoin aux questions adressées au Gouvernement. En 1991, ces deux directions se sont livrées à un travail d'explication approfondi dans le cadre de travaux sur les financements de grands contrats conduits par M Chinaud, rapporteur général du budget, et les rapporteurs spéciaux intéressés, au sein de la commission des finances du Sénat ; 3o le traitement confidentiel des données statistiques en matière d'importation et d'exportation de matériels de guerre est une règle observée par la direction générale des douanes, chargée de l'établissement des statistiques du commerce extérieur. Cette confidentialité, couramment appliquée par de nombreux Etats, n'est pas une initiative douanière. Elle est conforme à la position constante observée jusqu'à présent, pour des raisons qui lui sont propres et que l'on peut comprendre aisément, par le ministère de la défense ; 4o le ministre de la défense a décidé d'associer davantage les parlementaires aux questions relatives aux exportations d'armement en donnant aux

commissions de la defense nationale de l'Assemblee nationale et du Senat les moyens d'un controle democratique des grandes orientations qui sont retenues en la matiere. Dans cet esprit, un premier document comportant les principales donnees des exportations d'armement depuis quinze ans a ete remis aux membres de la commission de la defense de l'Assemblee nationale en juillet 1991, a l'occasion de l'audition du ministre sur ce sujet. Un rendez-vous annuel avec le ministre ou ses principaux collaborateurs concernes permettant d'avoir une vue generale de ces problemes a egalement ete propose aux commissions de la defense nationale. Certaines informations remises aux parlementaires relevent du domaine public, d'autres, confidentielles, ne peuvent etre publiees.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57148

Rubrique : Commerce exterieur

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1992, page 1950